

DRTEFP

66 rue de Mouzaïa

75019 PARIS

Membre de SOLIDAIRES

l'Union Syndicale Groupe des 10

TOUT VA MIEUX

Septembre 2002 n°26

SITE INTRANET SUD TRAVAIL : Diagonales en mille fois mieux

Les syndicats ont obtenu d'avoir un site intranet sur le site du ministère. Ce site est accessible sur toutes les bécaneuses du ministère qui disposent du courrier électronique. Presque tout le monde peut donc y accéder.

C'est une aubaine en terme de communication avec les agents ; nous en avons profité pour mettre sur notre site des informations sur la vie dans les services, mais aussi sur nos droits (déjà plus d'une centaine de pages).

Se mettre sur intracom.travail, puis sur vie pratique ; Cliquez organisations syndicales ; et sur le menu à gauche cliquez sud travail.

Les carrières, les primes, les lettres (types) à adresser à la direction pour faire une demande de mutation, obtenir un détachement, un temps partiel, faire un recours en cap contre sa notation, son appréciation... Comment demander la communication d'un document administratif à notre administration lorsqu'elle ne souhaite pas nous le donner ? ...Comment constituer un dossier sur le harcèlement ?

Mais aussi on trouve les comptes rendu de cap, de CTP (quand ils seront intéressants), le compte rendu des réunions avec l'administration, les négociations, les tracts etc...

Et tout ça, pendant le boulot, pendant que votre chef vous croit en train de lire le projet de modification des 35 h !!

Qu'est ce que tu fais ? Je sud-travaille.



Le poids des petits fours . Le choc des factoures (Eiffel).

Quelle était belle la Tour Eiffel ce 10 janvier 2002 !

Pour fêter la nouvelle année, le 10 janvier dernier, la dagemo avait mis les petits plats dans les grands et invité ses agents à la Tour Eiffel, au 1^{er} étage : soirée dansante et buffet et tout le toutim.

Sud était invité et a souhaité (pour rigoler) que tous les membres du conseil national aient une invitation pour mettre une ambiance un peu différente. Pas de réponse du dagemo. Mais on n'a pas été vexé. Nous n'y sommes pas allés quand même.

Par contre, quelques semaines après, on a demandé les factures. La Tour Eiffel, les petits fours : mazette, ils ont dû casquer les directeurs, ..., à moins que l'Etat ait payé ?

LRAR au dagemo sans réponse : Sud a donc saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs pour avoir toutes les factures. Si le dagemo ne nous avait pas répondu, il a répondu à la CADA et nous avons eu les factures. Faute avouée à moitié pardonnée ?

On ne sait combien de personnes ont participé à ce buffet campagnard gratuit et dansant, mais...

- Asseyez vous , ... prenez un verre d'eau, ... ça va ? alors, continuons :

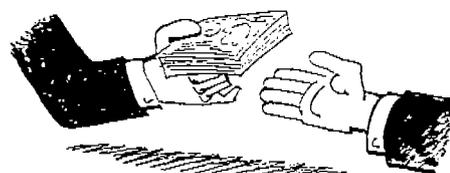
- 58 478 fr de petits fours et 108 bouteilles de champagne à 107f. l'unité

- 30 350 fr de location de salles pour 250 invités potentiels, de 16h à 23heures

soit 355 fr par invité.

L'année prochaine la France d'en bas veut être invitée au 1^{er} étage de la Tour Eiffel.

Mais pourquoi la gauche caviar a-t-elle pris une veste en avril dernier?



Vous nous avez donné vos voix, nous vous rendons compte.

Il faut savoir que les syndicats sont logés et qu'ils disposent de budget leur permettant de fonctionner et que cela est proportionnel au nombre de voix obtenu au référendum de représentativité. Les syndicats reconnus représentatifs disposent donc de locaux, d'un budget investissement et d'un budget de fonctionnement. C'est la règle.

Avec 17 % des voix au référendum de représentativité d'octobre 2001, nous avons droit à un local syndical ... et à des sous. Mais nous ignorions à quel point c'était le bingo !

Pour le local il est à Paris, 12, boulevard de Bonne nouvelle dans le dixième arrondissement, quartier très populaire (encore), nous avons trois pièces (grandes): 147 m² à 1850 F le m², ce qui représente une somme coquette en terme de location, mais c'est les tarifs sur Paris!!! pas moins cher! Nous, nous voulions être logés à la Dagemo, pour être avec les 800 agents, avec la DRT, la DARES, là c'est 2700 F le m²!!! mais la Dagemo n'a pas voulu de nous: pas de cheval de Troie dans la forteresse. Dommage, pas de Sud, installé avec les agents, dans les services: pas trop près des agents, gare à la contamination...

Voilà pour le local, pour les sous maintenant : Nous pensions que nous avons droit au même chauffage, mobilier, ordinateur, photocopieur, crayons que les agents et basta ... En réalité d'abord la dagemo nous octroie un budget d'investissement de 56 163 euros pour 3 ans. Non, nous n'avons pas un compte en banque et un chéquier. Lorsque nous avons besoin de mobilier, d'ordinateur, nous passons une commande à la Dagemo qui a son tour commande pour nous, la somme est déduite du budget qui nous est alloué. Ca c'est pour l'installation, on n'avait rien ... Mais nous avons découvert le budget de fonctionnement 41 130 euros par an (jusqu'au prochain référendum). Ca, c'est pour les gommes les crayons, le papier les enveloppes, le téléphone ... Cette somme bien supérieure aux cotisations de nos adhérents n'est pas un pactole.

Notre syndicat a su fonctionner pendant 4 ans, quasiment sans moyen, puisque nous n'étions pas représentatifs, et cela ne nous a pas empêché d'être actif et présent sur le terrain. L'attribution de sommes si importantes nous semble avoir pour objectif de nous amener à composer avec notre administration. Il va donc falloir être très vigilant à ne pas se faire acheter!!! Vous savez ce que Sud touche, et nous sommes le troisième syndicat du ministère, demandez aux autres organisations syndicales ce qu'elles touchent ...



S'il est normal d'avoir les moyens de fonctionner, il nous semble malsain d'avoir un crédit à disposition et donc à dépenser jusqu'au dernier sou pour ne pas le perdre (vous suivez, c'est comme à l'armée quand on tire les cartouches pour en avoir autant l'année d'après ...) Nous avons décidé d'être économe et de ne pas tout dépenser, nous rendrons donc de l'argent.

Le vice d'un tel système revient à dire que les syndicats n'ont plus besoin d'adhérents pour vivre, mais quasi exclusivement de voix au référendum pour avoir du fric pour 3 ans. Ils apparaissent donc une fois tous les trois ans et se rendorment aussitôt après (provocateur ?)

Enfin, puisqu'on dit tout, la CGC et la CFTC qui ne devraient pas avoir de locaux ni de matériel puisqu'ils n'ont pas de représentants dans les CTP ont et des locaux et du matériel et du fric. Pourquoi pas le SNU dans ce cas?

En cette étape de la réflexion on peut se demander à quoi servent les référendums puisque tous les syndicats touchent du fric? La dagemo maintient ainsi l'éparpillement syndical et la division en soutenant artificiellement des syndicats qui ne représentent plus rien dans nos services, et qui sont ses alliés objectifs!

Que ce soit clair, on ne veut pas jouer les vierges effarouchées, mais l'attribution de telles sommes aux organisations syndicales méritent bien réflexion.

C'est pas utile aux français...

Ce que Jospin a fait Raffarin le défait

Après l'accident de l'usine AZF de Toulouse, le gouvernement Jospin avait annoncé l'embauche de 150 inspecteurs des installations classées, histoire de rassurer la population sur l'insécurité industrielle. Raffarin, lui, n'en veut plus, à la trappe les 150 inspecteurs pour 2003, restrictions budgétaires oblige. C'est bien connu le risque zéro n'existe pas ! C'est le collectif des sinistrés d'A.Z.F. « plus jamais ça » qui va être content.

Après l'accident de la raffinerie de La Mède, celui de l'usine A.Z.F., à qui le tour ?

EXPLOSION DE TOULOUSE :
LES EXPERTS PARTAGÉS



C'est sûr ça : le contrôle des usines «seveso», c'est utile aux français ? Sûrement pas. Et de toute manière, grâce au vote unanime des députés, désormais les administrations seront jugées à leurs résultats. Or comment évaluer le travail fait par nos collègues de la DRIRE ? En nombre d'accidents industriels majeurs évités ? Impossible à chiffrer. Donc ils sont inutiles. A supprimer : CQFD

Quant au renforcement des effectifs de l'inspection du travail, promis par le rapport CHAZE, beau miroir d'alouettes, on peut toujours rêver.

Reffarin privatise la gestion des CONTRATS JEUNES au bénéfice de l'UNEDIC

La première loi Emploi est passée à la hussarde cet été. Elle vise à subventionner les employeurs du secteur privé, y compris des Grands Groupes internationaux, pour toute embauche d'un jeune de moins de 22 ans, même à mi-temps.

Le texte ne donne pas dans la dentelle. Sa rédaction autorise le bénéfice de l'aide, y compris pour les jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP, tout en prétendant la réserver aux seuls jeunes en difficulté. On imagine que les non diplômés et autres sauvageons des banlieues ne seront pas « le cœur de cible » de M. Seillières.

La loi est assez coulante et autorise l'aide pour les jeunes salariés déjà en contrat avec la même entreprise, sous CDD ou intérim. Elle ne dit rien, en terme d'incompatibilité si le jeune est transféré d'une filiale d'un même groupe. Elle ne dit rien, toujours en terme d'incompatibilité, si l'employeur s'est rendu coupable de travail dissimulé. Elle n'exclut pas non plus le bénéfice de l'aide en cas d'embauche d'un mi-temps. Elle admet, bonne fille, le cumul de cette aide avec celle sur la RTT.

Bref, le MEDEF devrait s'en sortir...

Mais aussi la loi cumule les anomalies juridiques. Elle a un effet rétroactif, puisque les contrats conclus avant la discussion de la loi pourront faire bénéficier de l'aide. Surtout, elle prévoit que la gestion de l'aide, qui émane pourtant du budget de l'État et qui n'est pas formellement une exonération, sera déléguée aux ASSEDIC. Ainsi, le dangereux travail d'expérimentation socialiste (dispositif EDEN) aura fait des petits. C'est désormais sur de grandes mesures financières et définitivement qu'une mesure d'Aide Publique est gérée par le secteur privé (l'UNEDIC et les ASSEDICs n'étant que de simples associations 1901). Il est à craindre que cette dérive inconstitutionnelle en annonce beaucoup d'autres.

Notation-Evaluation:

Le nouveau décret est sorti (sous la gauche sociale libérale) et notre administration se précipite sur le nouvel "outil moderne" comme la vérole sur le bas clergé breton de l'ancien régime.

La nouveauté est d'introduire des éléments d'appréciation étrangers à la stricte valeur professionnelle, et de fixer des objectifs par le chef de service sans contrôle et sans conditions à chaque agent: sourire, parler moins fort, moins fumer, travailler plus pour compenser les 35 heures, obéir etc..

Quand on sait comment sont promus les agents de ce ministère, quand on connaît les carrières de certains, leur professionnalisme, leurs aptitudes

intellectuelles et humaines, leurs lâchetés passées et présentes, ce n'est pas par des évaluations, des notations dans tous les sens, des profils de poste, des fiches de poste, des objectifs négociés, des quarts de points, des entretiens, des ratios, des indicateurs mesurables, accessibles, négociés, réalisables que l'on améliorera le service public.

Et comment sont distribuées les primes NBI, censées récompensées des qualifications spécifiques et donc supérieures à celles des autres?

Nous sommes extrêmement pessimistes sur notre hiérarchie et le décret n'y changera rien.

Mettre la pression sur les agents, tel est l'objectif.

Qui défend le service public? Le DD? Le DR? L'administration centrale? Non.

Trois ans par ci, Trois ans par là, un petit tour à la DR ou dans les dom tom et on revient; et tout ça avec les poches pleines de primes diverses avec pour point de mire: devenir ZIGAS.

Instruction technique du 28 mars 2002 sur les PV

Notre syndicat a écrit à la micapcor pour lui signaler que les PV et les signalements pris en application de l'article 40, n'avaient pas à passer par la hiérarchie pour être transmis au procureur de la République. Bien entendu nous n'avons pas été écouté encore une fois. Sous prétexte d'information, la hiérarchie veut contrôler politiquement les PV, mais aussi les signalements prévus par l'article 40 du code de procédure pénale... qui inclut d'ailleurs les PV.

Le législateur par l'article 40 ne fixe aucune condition, et n'oblige donc à aucune transmission par la voie hiérarchique.

Il y a 3 arrêts:

Cour de cassation chambre criminelle Arrêt VASSIA du 28/01/1997.

Et deux arrêts du conseil d'Etat: Arrêt Guigon du 15/03/1996 (un agent de police municipale avait été licencié par le maire pour avoir fait un signalement au Proc' sans en avertir celui-ci: il a été réintégré par le conseil d'Etat car l'agent n'avait pas commis de faute) et arrêt Consorts Hanse du 20 Mars 2000, à disposition sur notre site intranet.

Pas besoin dans ces conditions de faire un contentieux: l'instruction ministérielle est illégale sur ce point. Nous écrivons à la micapcor pour que ces arrêts soient intégrés à poséidon.

Notre indépendance, par ce biais, est donc respectée. Le DD, le préfet n'ont plus qu'à intervenir chez le Proc'...

CADA toujours

Nous avons demandé à la DAGPB quelques contrats de contractuels embauchés pour l'Elysée, pour des syndicats... pour comprendre s'il y a emploi fictif.

L'administration centrale et donc supérieure n'a pas daigné nous répondre.

Nous avons saisi la CADA qui a répondu positivement à notre demande.

Les embauches de contractuels vont désormais être plus transparentes, ce qui va réjouir la majorité des contractuels et éviter des pratiques administratives glauques.

Rendons à César...

La DAGEMO nous en informe via son canal officiel, *Diagonale*, le décret sur le statut de l'inspection du travail, annulé pour un simple détail: l'oubli de consultation de deux CTPM -ailleurs on parlerait de délit d'entrave- va être republié en l'état. A un détail près: le précédent décret comportait « *une erreur d'inversion des reclassements* ». En clair, un contrôleur au 10^{ème} échelon et 23 mois d'ancienneté passant inspecteur était mieux reclassé qu'un contrôleur au 11^{ème} échelon et un mois d'ancienneté! Et nul, ni la DAGEMO, ni les partenaires sociaux n'avaient vu cette absurdité au demeurant tout à fait illégale. Toujours aussi pinailleurs, nous avons soulevé (entre autres) ce tout petit lièvre dans notre recours devant le Conseil d'Etat. Mea culpa: ce moyen n'a pas été examiné par cette juridiction pour une erreur de procédure de notre part. Mais le ministère de la fonction publique avait reconnu le problème dans son mémoire en défense. Et voilà donc la DAGEMO contrainte d'en tirer les conséquences et forcée de présenter un plan de reclassement un peu plus favorable, y compris pour les promotions d'IET 2000 et 2001...mais en oubliant de nous en attribuer la paternité. Bien entendu, nous veillerons que les rappels de salaires soient effectués rapidement. Dernier détail: les directeurs du travail promus peuvent nous remercier, car eux aussi, pour certains, se verront également bénéficier d'un rappel (plus substantiel) de salaire le décret les concernant posait en effet le même problème ... mais nous n'avons pas soulevé

ce point pour eux, n'étant pas (trop) préoccupés de leur situation salariale.

HEUREUSEMENT, LES REPERES DEMEURENT.

Avez-vous lu le n° 75 (juin - juillet) de Diagonales, la revue interne de notre administration, bref le journal patronal sur lequel, en général, on ne se précipite que pour regarder les photos ? Si vous ne l'avez pas fait, ouvrez le vite car sa lecture rassure.

Petit rappel :

Le président de la République n'a pas changé lors du dernier scrutin présidentiel. Par contre le scrutin suivant a fait basculer la majorité. D'une gauche plurielle aux deux pieds dans le libéralisme nous sommes passés à une droite dure aux deux pieds dans le libéralisme... et les deux mains sur la gâchette.

Ça y est, votre mémoire a raccroché les wagons ?

Alors chez nous, on a eu également notre nouveau patron : François Fillon ou «2F» ou «FeFe, de tout bois» et diagonales lui a donné presque une demi-page pour s'adresser à nous avec en prime sa bobine et la liste de son équipe et cabinet. Et à partir de là diagonales atteint le merveilleux.

Explication :

Martine Aubry ministre, et c'était une politique merveilleuse (d'après la dite revue). Elisabeth Guigou ministre et c'était la continuité de cette politique merveilleuse. FeFe, de tout bois arrive comme ministre et ce sera la mise en place d'une politique merveilleuse.

Comme le cocon diagonales doit être douillet pour défendre ainsi bec et ongles une telle indépendance éditoriale !

Tout change, les têtes, les noms et la majorité mais diagonales ne change pas, ne bouge pas et fidèle à sa réputation continue son credo : «le patron a toujours raison».

Vous voyez bien que diagonales rassure.

Au fait, il faut lire le petit billet de 2F car on y découvre que celui-ci joue subtilement sur LA mission du ministère (des affaires sociales, du travail et de la solidarité) qui est d'être «une entreprise... de services publics» (sic). Le mot, cher au medef, est lâché. La droite est là. Diagonales n'a rien vu, rien entendu, rien dit. La vérité change de camp, à quoi bon résister ?

ILS VONT VERSER DES LARMES DE CROCODILE

Ils vont vous parler dans les prochaines semaines, les prochains mois, des difficultés économiques, des retraites qu'on peut plus maintenir comme avant, qu'il faut épargner, qu'il faut se serrer la ceinture (on n'arrête pas de la serrer depuis 25 ans), etc... Et à chaque fois, ceux qui vous en parleront sont des gens qui gagnent plus de 30 000 fr par mois, des riches, des bourgeois, des politiques, des journalistes...

Eux, ils sont à l'abri. Ne les croyez pas. Ils ont le fric, alors ils la ferment sur ces sujets. La solidarité, ils la connaissent du côté de la Suisse. Merci, ça va mieux. C'était la première colère de la rentrée.

4 MILLIONS DE PAUVRES
EN FRANCE



LES PENSIONS ...TOUT AU FOND...

Elle a bonne mine la retraite capitalisée, (oops, pardon, on dit "moderne") des chantres de la "Nouvelle Economie"...

Le "Caca rente" perd + de 58% sur ses plus hauts du printemps 2000...ce qui signifie qu'il faudrait rien moins qu'un rebond de 116% pour rentrer dans ses thunes...Aie...> Crash 40...?

C'est au moment précis où, tant "France Dettelécom" que "Vive Endy" font à nouveau appel aux contribuables (au fait, ils vous avaient refilé un bout de gras à la hausse x 10 et plus ?), que le modèle Anglo Saxon des retraites est encensé en France...Cherchez l'erreur...!

Schéma habituel;diront les observateurs les plus attentifs, on privatise les bénéfiques et puis on s'endette copieusement dans des croissances externes sur-payées aux petits copains, et

Hop...on nationalise les pertes...elle est pas belle l'histoire?

Le système actuel permet déjà à ceux qui le veulent (et surtout à ceux qui le peuvent) de se constituer un complément de retraite (facultatif) par capitalisation dans un contexte fiscal allégé (assurance vie, PEA, PER, Epargne salariale)... Prétendre que la survie de nos anciens doit "obligatoirement" passer par l'"incoutournable" casino est une escroquerie.



Engrenage : manifestation, répression, prison !

Mais qu'ont ils donc tous à vouloir mettre les militants syndicaux en cabane ?

José Bové (Confédération Paysanne) à Montpellier, Alain Hébert (C.G.T.) à Cherbourg, poursuite contre des militants SUD FNAC et C.G.T. à Paris (occupation du siège Pinault Printemps Redoute)...

C'est une nouvelle forme de dialogue social initié par une gauche plurielle sortie par la petite porte pour laisser la place à une droite dure qui adore les bonnes idées comme celle-ci.

Mécontentement social, envoyons la police, faisons donner la troupe (c'est pour quand?), arrestation et comparution.

C'est pour aider à relancer le mouvement syndical ?

C'est vrai qu'un syndicaliste se doit d'être un partenaire et surtout pas un contestataire. Un syndicaliste ne doit surtout pas faire des propositions de changement mais doit faire des propositions d'aménagement. Un syndicaliste ne doit pas s'en prendre à une multinationale, défendre l'emploi, demander des augmentations... sinon où va t'on ?

Nous savions déjà qu'un syndicaliste ne devait pas mettre en cause un supérieur dans un cas de harcèlement moral, la liste s'allonge.

Dans le genre je ne veux voir qu'une tête nous sommes bien partis.

Et pourquoi un syndicaliste aurait il le droit de se syndiquer ?

Et pourquoi un salarié avec ou sans emploi aurait il le droit de s'exprimer ?

Et pourquoi un citoyen aurait il le droit de donner son opinion sur l'administration de la cité ? Parce qu'on y croit encore, n'en déplaise aux patrons, politiques, police et magistrats.



A propos des contrôleurs du travail

De nombreux contrôleurs du travail en section et hors section ont fait des recours sur la non attribution de la NBI.

Cela suit son cours, mais l'issue ne sera probablement pas positive ...

Où en somme nous ?

Une centaine de CT (des dossiers que nous connaissons) ont fait des recours.

Après enregistrement dans les différents tribunaux administratifs de France et de Navarre, les CT ont reçu les répliques (première, puis seconde..)

Beaucoup attendent le jugement. Pour un certain nombre d'entre nous celui-ci est intervenu dans un sens défavorable.

Devra t on faire appel ? La procédure d'appel nécessite le ministère d'un avocat... et donc du fric.

Une chose est sûre, il faut que nous fassions le point sur le dossier des B.

3 ans après le début de la lutte menée par les CT afin d'obtenir une revalorisation de leur carrière et une reconnaissance des missions exercées, le seul résultat tangible est pour le moment l'obtention d'une prime de technicité de 5000 F portée à 8000 F. La lutte menée visant à faire reconnaître la technicité du métier de CT et par voie de conséquence une modification du déroulement de carrière n'a toujours pas été pris en compte.

Le CII (qui ne nous satisfait pas) est désormais budgété. La revalorisation interviendrait avec

effet rétroactif sur 2002 (sans précisions) et il y aurait une prime de 1000 euros en plus.

Il sera nécessaire pour passer le concours d'avoir un niveau de diplôme BAC + 2!!! et la formation serait rallongée à .9 mois.

Le processus de Matignon "social" rend ses conclusions

AJACCIO, 25 juin (AFP) - Les créations d'un Institut corse du travail et d'une association de médiation des conflits ont été proposées mardi à Ajaccio par les représentants des employeurs, des syndicats et de l'Etat réunis dans le cadre d'un projet lancé au cours du processus de Matignon. "Le développement social est une nécessité absolue pour la Corse", ont estimé les trente "acteurs sociaux" en rendant les conclusions de six mois de travaux menés sous l'égide de l'institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP). Cette mission avait été formée en 2001...

la p'tite blague du matin : vous vous demandiez à quoi peut donc servir l'INT, si ce n'est de club de vacances pour inspecteurs élèves et de maison de promotion de DA ? Détrompez-vous. L'INT après 6 mois de "dialogue" synergétique et transversal - et quelques voyages en Corse pour le Directeur, a contribué " au développement social en Corse en mettant fin à une « tradition longue de conflit ». Résultat : une proposition de création d'un Institut corse du travail !!! Les candidatures pour y postuler sont à déposer avant hier...

GUIGOU se réveille

Comme ministre, vous avez remarqué sa discrétion sur l'inspection du travail. Mais depuis qu'elle est députée de la Seine Saint Denis, elle n'arrête plus d'intervenir à tort et à travers auprès du dd et des agents de contrôle... Serait elle devenue folle de nos corps...de contrôle?

Brochures Sud Travail= PUB !

Pour comprendre comment se passent les promotions en CAP, nous demander notre

brochure ou la lire sur intranet : CAP des A discriminations

A propos du rapport CHAZE : un rapport peut en cacher un autre.

Objet : Loi d'Amnistie Effectivité du Droit du Travail & Crédibilité de l'action des services.

Monsieur le Ministre,

Après la question de la revalorisation du SMIC (qui n'a donné lieu à aucune concertation ni aucun coup de pouce) le premier acte juridique qui vous attendait était la question du champ de l'amnistie pour ce qui concerne le droit du travail.

Le projet de loi, qui n'a été précisément connu que quelques jours avant sa présentation à l'Assemblée Nationale et qui n'a donné lieu à aucune concertation avec les partenaires sociaux, prévoyait l'amnistie de l'ensemble des infractions commises en matière de droit du travail, hors l'exception notable de l'hygiène et sécurité¹, du travail irrégulier et de l'obstacle à fonction¹.

Comme nous vous le rappelions, en même temps qu'aux parlementaires, par lettre et fax en copie du 8 juillet 2002², le texte proposé par votre gouvernement efface (et donc cautionne) les infractions :

- de non-paiement des salaires,
- de non-paiement des heures supplémentaires,
- de non-paiement des minima conventionnels étendus,
- de non-respect du SMIC,
- des refus d'attribution de congés payés,
- de refus d'attribution des repos compensateurs,
- des non-respects de la durée du travail,
- des abus en matière de travail précaire (CDD & intérim),
- des délits d'entrave,
- entre autres...

Après avoir simulé d'accepter l'atténuation proposée par le groupe communiste³, tendant à exclure de l'amnistie les délits d'entrave, vous avez finalement cautionné l'aggravation du texte initial. Sur cette dernière péripétie, nous notons

¹ Celles relatives aux discriminations et harcèlements étant symboliquement importantes mais quantitativement marginales.

² Et aussi du 1^{er} août 02 à propos de l'amendement sénatorial relatif aux délits d'entrave.

³ Première lecture.

l'incurie qui sous-tend la rédaction de l'amendement sénatorial et que vous avez laissé passer, puisque le 16° de l'article 14 de la loi prétend exclure les délits d'entrave punis⁴ d'une peine de prison supérieure à... un an! Il serait utile, pour l'avenir, que les sénateurs et vos services prennent le bon réflexe d'ouvrir le code du travail car aucune des prescriptions relatives à ce type de délit ne prévoit une peine supérieure à... un an.

Mais de façon plus générale, l'amnistie en matière de Droit du Travail est un cadeau offert aux délinquants de la France d'en haut, au détriment des victimes de la France d'en bas. Compte tenu de la part réduite des infractions relevées par procès verbal, du taux très élevé des classements opérés par les Parquets et enfin du délai d'instruction des procédures combiné à la réduction du mandat présidentiel, cette loi d'amnistie revient à supprimer, purement et simplement, le Droit du Travail des normes juridiques de notre Démocratie.

Bien sûr, ce faisant consciemment, vous avez parfaitement relayé les fantasmes du MEDEF qui ne jure que de contractualisation des rapports sociaux dès lors qu'ils affaiblissent le droit des salariés. Bien sûr, il ne faut pas le dire, et plutôt laisser croire à l'opinion publique que l'enjeu d'une loi d'amnistie n'est que celui des amendes de stationnement. Bien sûr, la hiérarchie de nos services est sommée de nous vendre, par DNO et plans locaux interposés, la fiction d'une volonté politique en matière d'effectivité du Droit du Travail.

Les récents arbitrages budgétaires, qui vont supprimer 75 emplois dans notre ministère, confirment que l'ordre public social n'est pas dans le périmètre de vos préoccupations affichées en matière de lutte contre la délinquance.

Il y'aura donc d'autres Toulouse. Il y'aura d'autres Mark & Spencer. Il y'aura aussi plus de chômeurs et de salariés en situation financièrement précaire. Et finalement de ce fait, plutôt plus de délinquants « de banlieue », toutes choses égales par ailleurs.

4 Ou susceptibles de l'être.

Je souhaite adhérer à sud travail
Nom prénom
corps
Adresse administrative

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCEE...

Avis de décès de l'Ami Kapkor... ?

†
C'est avec un peu d'avance que nous avons la douleur de vous faire part du décès programmé de l'ami kapkor.

Ce n'était pas, loin de là, le plus inutile ou inefficace des services centraux.

Déconcentration oblige, les DRs (notateurs) vont désormais avoir à assumer, entre autres tâches écrasantes, ce noble rôle...

Ça pourrait donner dans le cocasse : ex. conversation téléphonique :

-L'agent de contrôle : « B'jour M'sieur l'DR, comment kon fait quand on a une usine Sévésou sur le pik 2 bure ? »

-Le DR : « Heu....Ah bon ? Vous êtes en section et vous ne savez pas ça ? Vous avez combien de parts variables déjà ? »

- L'agent de contrôle : « Ooups... ! »

Au nom du pragmatisme budgétaire, on supprime donc l'un des services dont la nature « centrale » était évidente et justifiée...

Les effets positifs seront... évidents...Il faudra multiplier les documentations et les formations pour obtenir, dans la majorité des cas, des performances plus lentes et de fiabilité aléatoire...mais surtout dépourvues de toute cohérence entre les régions... !

Chut... !!! Il paraît que c'est pragmatique...

A titre « accessoire », notons que c'était le seul service central de l'IT...ça sent pire.

Bon anniversaire A.Z.F, ce n'est qu'un combat, continuons le début...

Et maintenant ? Sans l'Ami Kapkor, pour le chantier électrique qui traverse la voie ferrée et passe sous le pont entouré de pâturages, ? Hein ? Qui c'est qui sait qui c'est qui fait ? IT, ITT, ITEPSA ?

Eparpillement, émiettement...22 petits amis Kapkor...c'est beau le progrès, non ?
Saccage ou sabotage ?